

des fêtes organisées pour cette grande démonstration seront publiés plus tard.

La commission d'organisation provisoire.

E. P. Eachapelle, M. D., Président de l'Association St Jean-Baptiste de Montréal.

F. X. Trudel, Sénateur.

B. A. T. DE Montigny, Chevalier de Pie IX.

J. X. Perrault, Chevalier de la Légion d'Honneur.

N. B.—Les sociétés nationales du Canada et des Etats Unis, désireuses de prendre part au Congrès, sont priées d'en donner immédiatement avis à la Commission d'Organisation Provisoire, afin que les réductions obtenues des chemins de fer, des bateaux à vapeur et des grands hôtels pour faciliter la présence des Délégués au Congrès, leur soient communiquées sans retard. La presse du Canada et des Etats Unis est priée de reproduire.

Le chemin de Colonisation projeté le long de la Petite Nation — Un pas important vers la Colonisation de la Vallée de l'Ottawa.—Le R. P. Nolin, S. J., est actuellement à négocier avec le gouvernement de Québec, la construction d'un chemin de colonisation destiné à développer une des plus belles régions de la Province.

Ce chemin permettra l'établissement de la partie supérieure des Bassins de la Ronge, de la Petite Nation, de la Kiamica, et d'une portion de la Lièvre; il va mettre les Sociétés de Colonisation des Archidiocèses de Montréal et d'Ottawa en état de diriger vigoureusement les colons dans les cantons Preston, Addington, Labelle, Minerve, Lesage, Marchand, Loranger, Montigny, K'amica, et de quatre autres non encore arpentés.

Ces Territoires d'une beauté incontestable; couverts en grande partie de riches forêts de bois francs; sillonnés de magnifiques cours d'eau; parsemés de lacs enchanteurs; doués d'un sol excellent pour toutes sortes de grains; éminemment favorables à l'élevage des bestiaux—deviendront bientôt le siège de grands centres de civilisation, et donneront à la religion nombre de belles paroisses—Plus de 10,000 terres de 100 arpents seront ainsi mises à la portée d'autant de familles des vieilles paroisses, qui se proposent d'aller s'y établir, et assurer à leurs enfants, une prospérité réelle dans la vie paisible et heureuse de nos paroisses canadiennes.

Ces paroisses seront très avantageusement situées pour continuer leurs relations avec les vieilles paroisses, et pour écouler leurs produits, placées comme elles le seront entre Montréal et Ottawa, à une distance variant de 25 à 60 milles de la Ligne principale du Pacifique.

Le chemin de la Petite Nation aura une longueur totale de 55 à 60 milles; il suivra presque en ligne droite le 75ième méridien.

Il partira de Papineauville ou de Montebello, passera par St André Avellan, Chêneville, jusqu'où il est déjà construit et en bonne condition; puis il passera par l'Est du grand lac Simon pour se diriger à l'Ouest du lac Long; il continuera sa marche entre le lac aux Sucrieries et le lac aux Rognons, ira toucher la pointe Ouest du lac des Iles, pour enfin déboucher dans le chemin Chapleau, à St Ignace du Nominique.

La partie à construire est située entre les Cantons Hartwell et Loranger, soit une longueur de moins de 80 milles.

Les Arpenteurs du Gouvernement prononcent qu'il sera d'une construction facile, et qu'il donnera une bonne voie de communication.

Il est devenu nécessaire pour la colonisation des cantons susdits, étant la seule voie praticable.

En effet, le chemin Chapleau, qui, par l'activité de M. le Curé Labelle, a doté le pays de plusieurs paroisses sur son parcours, est devenu complètement insuffisant pour atteindre les nouveaux cantons, vu leur distance de St Jérôme.

De fait, pour parvenir au canton Loranger, par exemple, l'un des plus rapprochés de St Jérôme, dans la série susdite, il faudrait faire un trajet en voiture de 90 milles, soit un voyage de 6 à 8 jours, aller et venir, avec charge de provisions; cette charge coûterait \$25.00, de transport, soit plus de \$1.25 par 100 livres; il est évident que cela est pratiquement impossible.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement, mis au courant de la question par les dites Sociétés de Colonisation, est à s'occuper de la réalisation de leur juste demande, dans l'intérêt de la religion et du pays, et qu'un grand mouvement de colonisation en sera le résultat.—*Communiqué.*

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ENGRAISSEMENT DES BÊTES À CORNES (Suite.)

Lorsqu'on a recours au mesurage pour s'assurer du progrès que fait un animal à l'engrais, on le mesure périodiquement, toutes les semaines par exemple.

On rencontre certains bœufs à l'engrais qui augmentent d'un pouce par semaine, d'autres de trois quarts de pouce ou de deux tiers de pouce. Lorsque l'augmentation est d'un demi pouce par semaine, l'engraisement est avantageux.

Dans ces mesures périodiques il est important que ce soit toujours la même personne qui fasse l'opération, car elle s'habitue à prendre toujours correctement la même mesure.

Le périmètre du thorax se mesure au moyen d'un galon gradué en pied et pouce. En face de chaque division se trouve un chiffre représentant le poids de viande nette, c'est-à-dire les quatre quartiers soulement. Cette mesure non-seulement fait connaître le poids en viande d'un animal gras à un moment donné, mais encore permet de constater si l'animal profite bien de la nourriture qu'il reçoit. Cela est important, car il arrive un certain moment où l'animal à l'engrais absorbe les aliments qu'on lui donne, mais n'augmente plus: la nourriture ainsi consommée constitue une perte, et alors le plus tôt on vendra l'animal mieux sera.

La facilité avec laquelle on mesure le thorax peut donc ainsi faire éviter bien des pertes au point de vue de la consommation de la nourriture que l'on donne aux animaux à l'engrais.

Pour le mesurage des bœufs on fabrique des galons vernis qui sont gradués en pied, pouce et demi-pouce, et en face de chaque division est placé le chiffre représentant le poids des quatre quartiers de l'animal, s'il était tué immédiatement.

Nous donnons ici une échelle de mesurage des bœufs, que l'on peut faire soit même au moyen d'un